

PROTECTION CONTRE LES CHUTES DE HAUTEUR

PROTECTION CONTRE...



Les protections individuelles contre les chutes ne peuvent être utilisées que :

- ☞ en cas d'impossibilité de mise en œuvre d'équipements de protection collective
- ☞ pour les travaux non répétitifs
- ☞ pour la mise en place ou le retrait des protections collectives

Dans ces cas là chaque travailleur est alors équipé d'un système d'arrêt de chute.

Les systèmes d'arrêt de chute n'empêchent pas la chute mais en limitent les conséquences.

TYPES DE PROTECTION

Un système d'arrêt de chute comporte toujours **3** éléments :

1. un point d'ancrage
2. un harnais antichute
3. un élément de liaison : limitant la force d'impact (par dissipation d'énergie) agissant sur le corps durant l'arrêt d'une chute



1

POINT D'ANCRAGE

Norme NF EN 795

Fixe ou mobile on en distingue 5 classes (A à E)

Quelque soit son type, le point d'ancrage doit être sûr c'est-à-dire suffisamment résistant pour arrêter puis retenir l'agent en cas de chute.

2

HARNAIS ANTI-CHUTE

Norme NF EN 361

Dispositif de préhension du corps, constitué de sangles, boucles et autres éléments disposés de manière appropriée sur le corps d'une personne afin de maintenir le porteur durant la chute et de répartir aux mieux les efforts engendrés par l'arrêt de la chute.

Doit être adapté à la morphologie de son utilisateur et garantir un confort au poste de travail.

Le choix du type de harnais, du système d'attache dorsale et/ou sternale est fonction du poste de travail et des points d'ancrage.



3

ÉLÉMENT DE LIAISON

Est constitué soit par :

↳ absorbeur d'énergie intégrée à une longe

Longe de 2 mètres (longueur max) et de 2 connecteurs .

L'allongement de l'absorbeur va amortir les effets d'une chute en limitant la force de freinage.

Normes NF EN 354 (longes), NF EN 362 (connecteurs), NF EN 355 (absorbeurs d'énergie)

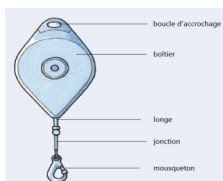


↳ antichute à rappel automatique

Dispositif utilisé comme système de liaison du harnais d'un point d'ancrage fixe.

C'est une longe rétractable enroulée sur un tambour comportant un système automatique de tension et de rappel et une fonction de blocage automatique en cas de chute.

Norme NF EN 360



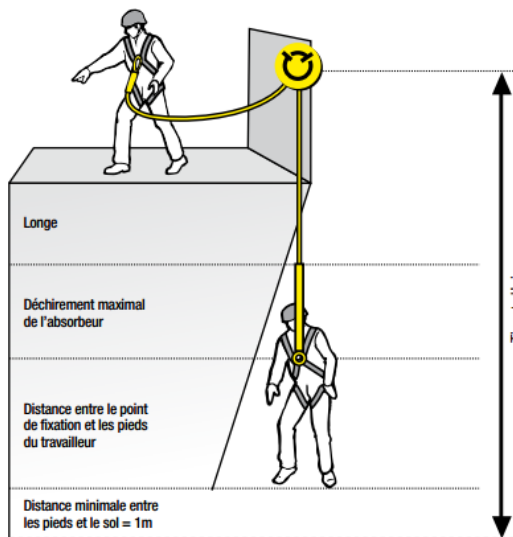
↳ antichute mobile sur support d'assurage vertical

Constitué de :

→ support d'assurage vertical : câble métallique, corde synthétique, rail...

→ coulisseau mobile associé au support qui se déplace à la montée comme à la descente le long du support.

En cas de chute le coulisseau se bloque automatiquement sur le support .



La hauteur ne tue pas, c'est le choc qui tue!

Le système d'arrêt de chute doit empêcher que l'utilisateur heurte le sol, la structure, ou tout autre obstacle. Pour cela 2 critères de sécurité à prendre en compte :

- ↳ le tirant d'air : déterminer la hauteur libre nécessaire sous les pieds (cf illustration ci-contre)
- ↳ l'effet pendulaire : veiller à conserver un angle de travail réduit entre le système antichute et le point d'ancrage pour limiter l'effet (<30°)

STOCKAGE ET ENTRETIEN

Stockage

Le système antichute devra être stocké avec soin à l'abri de l'humidité, du rayonnement solaire, poussières, produits chimiques... Prévoir un sac de rangement.



Vérifications

Vérification visuelle avant chaque utilisation
 Vérification des composants des systèmes d'arrêts de chute au moins une fois par an par une personne compétente désignée par l'employeur.

La gestion des systèmes d'arrêt de chute doit être stricte.

Sur le registre de sécurité devra être inscrit, pour chaque matériel, la date de son achat, son utilisateur, ses périodes d'utilisation, l'historique des incidents et ses dates de vérification.